



Exercice 2013

COMPTES DISSOCIES DE GESTION GARES & CONNEXIONS

Sauf indication contraire les montants sont exprimés en M€

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BILAN AU 31/12/2013	3
COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2013	4
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2013	5
IMPACT ESBE AU 31/12/2013	6
NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX COMPTES DISSOCIES	7
1 - FAITS MARQUANTS 2013	7
2 - PERIMETRE DES ACTIVITES DE GARES & CONNEXIONS	7
3 - PERIMETRE DES ACTIVITES DE GARES & CONNEXIONS	8
4 - PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE GESTION	9
5 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN AU 31/12/2013	19
4.1 Immobilisations incorporelles.....	19
4.2 Immobilisations corporelles.....	19
4.3 Autres immobilisations financières.....	21
4.4 Titres de participation.....	21
4.5 Créances d'exploitation	21
4.6 Stocks et en cours	22
4.7 Capitaux propres.....	23
4.8 Provisions.....	23
4.9 Trésorerie et équivalent trésorerie	23
4.10 Dettes long terme	24
4.11 Engagements envers le personnel	24
4.12 Dettes d'exploitation	24
5 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2013	26
5.1 Chiffre d'affaires	26
5.2 Charges de personnel	26
5.3 Achats et charges externes.....	27
5.4 Impôts et taxes	27
5.5 Autres produits et charges.....	27
5.6 Marge opérationnelle.....	28
5.7 Dotations aux amortissements.....	28
5.8 Dotations aux provisions	28
5.9 Résultat de cession d'actifs.....	28
5.10 Résultat opérationnel	28
5.11 Résultat financier.....	29
5.12 Impôts sur les sociétés.....	29
5.13 Résultat net.....	29
6 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	30

Aux termes des articles 6 §1 et 9 §4 de la Directive européenne 91/440/CEE du 29 juillet 1991 transposée dans les articles L2122-4, L2123-1, L2144-1 et 2 du Code des transports, ainsi que de l'article 11-2-IV du décret n°2012-70, l'EPIC SNCF est tenu d'établir et de publier des comptes séparés pour les activités Infrastructure, Gares & Connexions et Fret.

L'EPIC SNCF est organisé avec cinq Activités commerciales (SNCF Infra, SNCF Proximités, SNCF Voyages, Fret SNCF et Gares & Connexions) et des Fonctions Communes regroupant des Domaines prestataires (Matériel, Traction) et des fonctions support.

Les comptes dissociés de gestion, établis pour chaque Activité, comportent un bilan, un compte de résultat, un tableau de flux de trésorerie et des notes explicatives. Ces notes précisent les périmètres comptables, les règles d'imputation comptable directe et indirecte appliquées ainsi que les principes déterminant les relations financières entre les Activités destinés notamment à éviter les subventions croisées.

Les comptes dissociés de gestion sont établis à partir des comptes arrêtés par le Conseil d'Administration du 13/02/2014. Par conséquent, les principales estimations prises en compte dans les comptes dissociés de gestion sont celles arrêtées à cette même date.

Les comptes dissociés de gestion présentés ci-après concernent l'Activité Gares & Connexions.

BILAN AU 31/12/2013

ACTIF :

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Immobilisations incorporelles	9	7	2
Immobilisations corporelles	1 721	1 676	45
Actifs non courants	1 730	1 683	46
Créances d'exploitation	161	117	44
Trésorerie et équivalent trésorerie	0	15	-15
Actifs courants	161	132	29
ACTIF	1 891	1 816	75

PASSIF :

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Capital	943	972	-29
Réserves	19	3	16
Résultat	100	23	76
Capitaux propres	1 062	998	63
Provisions non courantes	19	21	-3
Dettes de trésorerie	8	0	8
Dettes long terme	506	621	-115
Engagements envers le personnel	3	2	1
Passifs non courants	536	644	-108
Dettes d'exploitation	293	173	120
PASSIF	1 891	1 816	75

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2013

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Chiffre d'affaires	1 154	943	211
Charges de personnel	-166	-87	-80
Achats et charges externes	-704	-634	-70
Impôts et taxes	-51	-45	-6
Autres produits et charges opérationnels	4	0	4
Marge opérationnelle	237	177	60
Dotations aux amortissements	-126	-121	-6
Variation nette des provisions	-1	-5	4
Résultat opérationnel courant	110	52	59
Dépréciations d'immobilisations et pertes de valeur	1	1	0
Résultat de cession d'actifs	9	6	3
Résultat opérationnel	119	58	61
Résultat financier	-19	-23	3
Résultat des activités ordinaires	100	36	64
Impôt sur les sociétés	0	-12	12
Résultat net	100	23	76

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2013

Le tableau des flux de trésorerie est construit selon la méthode dite « indirecte » qui consiste à corriger le résultat net de l'entreprise, des charges et produits sans incidence sur la trésorerie.

En M€	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	270	175
Résultat net	100	23
Ajustements	115	118
Elim. des amortissements et provisions	125	125
Elim. des résultats de cession	-10	-7
Frais financiers et impôts	19	35
Elimination de l'impôt	0	12
Elimination du coût de l'endettement financier net	19	22
Variation des activités opérationnelles	35	-1
Incidence de la variation du BFR	38	11
Impôts payés	-3	-12
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-152	-165
Incidence des variations de périmètre	-16	-31
Incidence des acquisitions / cessions interne EPIC	-18	0
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-223	-202
Subventions d'investissement reçues	92	64
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	14	4
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-141	-4
Remboursement/ Emission d'emprunts	-115	-247
Dividendes versés	-7	-5
Intérêts financiers nets versés	-19	-22
Augmentation de capital	0	270
Effet change et changements de méthode et juste valeur	0	1
Incidence des changements de principes comptables	0	1
Trésorerie	-23	7
Trésorerie d'ouverture	15	9
Trésorerie de clôture	-8	15

Impact ESBE AU 31/12/2013

PRINCIPAUX IMPACTS DE L'EFFET PERIMETRE DES ESBE (Etablissement Spécialisé Bâtiment Energie)

En M€	Impact 2013
Chiffre d'affaires	134
Charges de personnel	-79
ACE/ACI	-54
Impôts et taxes	0
Marge opérationnelle	1

NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX COMPTES DISSOCIES

1 - FAITS MARQUANTS 2013

- transfert des équipes ABE dédiées à l'entretien des bâtiments SNCF et RFF, antérieurement gérées par la branche SNCF Infra, au profit de la Branche Gares & Connexions depuis le 01/01/2013. Environ 1500 personnes ont rejoint la Branche Gares & Connexions
- création de 3 Etablissements Service Bâtiment Energie (ESBE) qui regroupent les 23 ABE réparties sur l'ensemble du territoire. Ces 3 ESBE assurent le pilotage de proximité des ABE.
- appel à candidature du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) Montparnasse :
 - o valorisation d'un espace de 17 000 m² (10 000 m² actuels + 7 000 m² à créer)
 - o projet adhérent à l'augmentation de capacité BPL-SEA 2017 (projection de 80 millions de voyageurs en 2030 contre 57 millions en 2010)
- signature de la convention d'études du PEM de Juvisy (projet global supérieur à 100 M€ dont part prévisionnelle Gares & Connexions de 9 M€)
- PEM de Rennes : signature d'un partenariat avec toutes les parties prenantes visant à développer une nouvelle gare qui accueillera le double de voyageurs à échéance 2020 (20 millions)
- presse : réalisation de l'appel d'offres concernant la concession des 307 points de vente actuellement implantés sur tout le territoire en vue de constituer une joint venture ; mise en place d'une organisation dédiée pour le déploiement des nouveaux concepts
- restauration : choix des opérateurs de restauration retenus notamment sur les sites d'Avignon TGV, Aix TGV et Lille Flandres
- attribution fin 2013 à Sélecta de l'ensemble de la distribution automatique en gares
- avis défavorables n°2013-002 (30/01/2013) et 2013- 026 (12/11/2013) rendus par l'ARAF sur les projets de DRG (Document de Référence des Gares de voyageurs) 2014 révisé et 2015 (conséquence des avis ARAF sur la rémunération du capital)
- avis favorable n°2013-003 (20/02/ 2013) rendu par l'ARAF sur le projet de code de déontologie de Gares & Connexions
- validation en Conseil d'Administration du 27/06/2013 du DRG 2014 révisé (document de référence des gares de voyageurs pour les horaires de services 2014) et du DRG 2015
- décision favorable n°2013-014 (09/07/2013) rendue par l'ARAF sur le référentiel de séparation comptable de l'activité de gestion des gares de voyageurs
- avis défavorable n°2013-024 (22/10/2013) sur le coût d'immobilisation du capital employé pour l'établissement des redevances de prestations régulées dans les gares de voyageurs pour les tarifs 2014 et 2015

2 - PERIMETRE DES ACTIVITES DE GARES & CONNEXIONS

- Endettement interne :

Depuis 2013, la mise à jour de l'endettement interne long terme est réalisée en ajustant le solde d'endettement long terme des 2 éléments suivants :

- a) les mouvements de trésorerie de l'année ayant un caractère long terme (ce montant correspond à la ligne "flux de trésorerie liés aux activités d'investissement" du tableau des flux de trésorerie),
- b) les remboursements de l'endettement long terme selon un échéancier défini pour chaque Activité & Domaine, contractualisé avec la DFT.

Cette évolution de la règle s'est traduite par une baisse de l'endettement interne de 115 M€ et d'une réduction des frais financiers de 2 M€.

3 - PERIMETRE DES ACTIVITES DE GARES & CONNEXIONS

L'activité Gares & Connexions exerce les missions de développement et de valorisation des espaces en gares et assure les prestations indispensables aux opérateurs ferroviaires : maintien des équipements en exploitation, accès aux installations pour les passagers, services d'accueil et d'information. L'activité garantit l'application de la législation relative aux installations (vidéo surveillance, accessibilité des personnes à mobilité réduite, prestations relatives à l'accès du tunnel transmanche).

Une gare voyageur est composée d'un ensemble de bâtiments, d'installations et d'équipements qui, exploités par du personnel, permettent d'assurer **trois missions principales** :

- **l'exploitation et le service aux transporteurs ferroviaires et aux clients**
 - assurer la gestion des flux dans les espaces de circulation et d'attente ainsi que l'information voyageurs,
 - fournir des prestations de service aux activités transporteurs ferroviaires et aux clients.
- **la gestion et la valorisation du patrimoine Gares**
 - définir et mettre en œuvre la stratégie de développement patrimonial,
 - assurer la gérance du patrimoine immobilier Gares.

Pour assurer ces deux missions, la SNCF est rétribuée par l'intermédiaire :

- de tarifs d'usage de la gare orientés vers les coûts appliqués à tous les transporteurs ferroviaires (périmètre régulé),
 - des loyers ou redevances fixés en fonction des conditions de marché ou du prix de revient s'il n'existe pas de marché pertinent (périmètre non régulé).
- **la convention de services en gares, grandes halles voyageurs et ouvrages connexes pour le compte de RFF**
 - assurer le nettoyage et le gardiennage des installations,
 - réaliser l'entretien courant des installations.

L'Activité Gares & Connexions sous-traite à d'autres Activités ou Domaines les missions opérationnelles suivantes qui concourent directement à la réalisation l'activité régulée:

- Service de gare : le service de gare comprend l'ensemble des prestations humaines nécessaires à l'accueil à l'information et à l'orientation des voyageurs en gare. Les activités SNCF Voyages et SNCF Proximités sont en charge de cette prestation,
- Sûreté : SNCF est dotée d'une police ferroviaire (Sûreté Générale - SUGE) en charge de la sûreté des biens et des personnes. Les équipes SUGE, rattachées aux fonctions transverses, assurent la sûreté des gares,
- Entretien des bâtiments : Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'activité d'entretien et de maintenance du patrimoine immobilier de la SNCF et de RFF réalisée par les Agences Bâtiment Energie (ABE) a été transférée à Gares&Connexions.

4 - PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE GESTION

Les comptes dissociés de gestion de l'Activité Gares & Connexions sont établis :

- à partir des comptes annuels de l'EPIC SNCF établis en normes françaises et arrêtés par le Conseil d'Administration, en prenant en compte les retraitements en normes IFRS relatifs à l'EPIC définis dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés du groupe SNCF,
- en appliquant les règles de gestion internes qui régissent les flux entre Activités/Domaines de l'EPIC SNCF et les règles d'affectation des actifs et passifs au bilan. Celles-ci sont présentées au Comité d'audit de l'EPIC SNCF et approuvées par le Conseil d'Administration de la SNCF. Les comptes 2013 sont établis sur la base des règles de gestion en vigueur pour l'exercice 2013.

Les principes comptables et les règles de gestion appliqués pour l'établissement des comptes dissociés de gestion sont présentés ci-après.

3.1. Bilan

Chaque Activité est pilotée par une équipe de Direction dédiée. Ainsi, chaque Activité est responsable des éléments bilanciaux suivants :

- actif immobilisé,
- actif circulant,
- provisions,
- dettes d'exploitation.

Les capitaux propres et l'endettement, évoluent conformément aux règles de gestion de l'entreprise définies et présentées dans les paragraphes suivants.

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels acquis et créés par l'entreprise pour elle-même. Ils sont comptabilisés à leur coût historique et sont amortis sur une durée probable d'utilisation n'excédant pas 5 ans, sauf exception en lien avec la durée d'utilisation des logiciels.

Les immobilisations corporelles sont composées de biens remis en jouissance par l'Etat et de biens propres.

Régime de possession par la SNCF des biens immobiliers remis en jouissance par l'Etat

La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI), partiellement remplacée par le Code des transports du 28/10/2010, fixe les conditions de possession du domaine confié au Groupe SNCF.

Le 1^{er} janvier 1983, à la création de l'EPIC SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation. Ces biens, mis à disposition par l'Etat français, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan de l'EPIC SNCF aux comptes d'immobilisations appropriés afin d'apprécier la réalité économique de la gestion de l'entreprise.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, l'établissement public exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'il acquiert.

Les biens immobiliers détenus par l'établissement public, qui cessent d'être affectés à la poursuite de ses missions ou qui font partie du domaine privé, peuvent recevoir une autre affectation domaniale ou être aliénés par l'établissement public à son profit.

Biens propres

Les immobilisations corporelles acquises en pleine propriété ou en location financement figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût de production des immobilisations corporelles produites comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre utilisées pour la production.

Les dépenses d'entretien et de réparation des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme expliqué ci-dessous :

- les charges d'entretien courant et de réparation (visites techniques, contrats de maintenance...) constituent des charges d'exploitation ;
- les dépenses relatives aux programmes pluriannuels de gros entretien des constructions sont immobilisées en procédant au renouvellement partiel ou total de chaque composant concerné.

Frais d'acquisition des immobilisations

Les droits de mutation, honoraires (agences, notaire, ...) ou commissions (courtages et autres coûts de transaction liés aux acquisitions), et frais d'actes liés à l'acquisition (frais légaux, frais de transfert de propriété...) sont des éléments constitutifs du coût d'acquisition de l'immobilisation.

Modes et durées d'amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de leur rythme d'utilisation, à l'exception du matériel informatique qui est amorti selon le mode dégressif sur une durée d'utilité de 4 ans.

Plus précisément, les durées retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	20 ans
Constructions complexes (gares, bâtiments administratifs, ...)	
• Gros œuvre	50 ans
• Clos et couvert	25 ans
• Second œuvre	25 ans
• Aménagements	15 ans
• Lots techniques	15 ans
Constructions simples (ateliers, entrepôts, ...)	
• Gros œuvre, second œuvre, clos et couvert	30 ans
• Aménagements	15 ans
• Lots techniques	15 ans
Matériel et outillage	5 à 20 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

○ Cas général

L'amoidrissement de la valeur d'éléments d'actif, résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles, est constaté par une dépréciation. Ces dépréciations (comme les amortissements) sont inscrites distinctement à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Les actifs corporels immobilisés font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenues au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

○ **Tests de perte de valeur**

L'entreprise apprécie, lors de l'arrêté comptable des comptes de l'EPIC, s'il existe un indice montrant qu'un actif ait pu perdre ou reprendre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un tel indice, le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur nette recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Les tests sont réalisés au niveau de chaque UGT¹, représentant le plus petit niveau auquel les actifs peuvent être testés.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation et de la sortie des actifs concernés. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe SNCF.

Les flux de trésorerie sont issus des plans d'affaires établis sur des durées de 3 à 5 ans et validés par les organes de direction.

Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à long terme proche de l'inflation long terme attendue en France, dans la limite de la durée de vie des actifs testés.

L'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature de l'activité.

4.1.2 Subventions d'investissements

La SNCF perçoit des subventions d'investissements sous forme de financement par des tiers de certaines de ses immobilisations ; les subventions reçues proviennent essentiellement des collectivités territoriales.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en diminution des actifs auxquels elles se rapportent (immobilisations incorporelles et corporelles). Les subventions relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées en résultat opérationnel (diminution de la dotation aux amortissements) en fonction de la durée d'utilité estimée des biens correspondants auxquels elles sont attachées.

4.1.3 Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non-recouvrement apparaît. La dépréciation est fondée sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement déterminé sur la base de données historiques.

Les créances entre Activités/Domaines de l'EPIC sont auto-liquidées via le compte courant de trésorerie interne de l'EPIC. Il n'existe donc pas de créances au bilan relatives à des Activités/Domaines.

¹ L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le découpage des UGT pour les comptes dissociés est identique à celui pour les comptes de l'EPIC.

4.1.4 Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Les écarts, par rapport aux montants des créances et dettes converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction, sont enregistrés au compte de résultat ou comme une composante distincte des capitaux propres s'ils sont relatifs à des opérations de couverture qualifiées en IFRS d'investissements nets ou de flux de trésorerie.

4.1.5 Les capitaux propres

- **L'équivalent capital**

L'équivalent capital constitué en 2009 pour chaque Activité a été décidé à partir de ratios financiers. L'actif net a ainsi été affecté à chaque Activité en contrepartie de la dette et de l'équivalent capital.

Toute modification de l'équivalent capital des Activités est validée formellement par une instance de décision (approbation préalable du Conseil d'administration).

Toute recapitalisation de l'Activité Gares & Connexions doit être communiquée à l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires (ARAF) après approbation du Conseil d'Administration.

- **Les réserves**

Le report à nouveau se décompose en une part interne, correspondant à l'affectation du résultat réalisé avec les autres Activités/Domaines de l'EPIC et une part externe, correspondant à l'affectation du résultat de l'Activité réalisé en dehors de l'EPIC.

Des réserves IFRS comptabilisées au moment de la mise en place des normes, représentent les écarts entre les deux normes françaises et IFRS. Ces réserves impactées chaque année de l'écart entre ces deux normes apparaissant au niveau du résultat ont été, lors de la mise en place du bilan d'ouverture des activités au 1^{er} janvier 2009, reprises au sein d'un compte de réserve distinct.

4.1.6 Endettement net et trésorerie

La dette externe est intégralement portée par les Fonctions Transverses de l'EPIC SNCF (Division Marchés Financiers).

Une règle de gestion a été définie afin de refléter l'endettement des Activités. Un endettement interne long terme a été déterminé et affecté à chaque Activité au niveau division centrale de l'Activité lors de la mise en place du bilan d'ouverture le 1^{er} janvier 2009. L'endettement a été affecté selon le ratio dette nette/marge opérationnelle MOP, excepté pour Fret SNCF doté d'un endettement propre depuis le 1^{er} janvier 2003.

L'endettement interne long terme varie chaque année par affectation d'une partie de la trésorerie. Une analyse de la trésorerie de clôture de chaque Activité / Domaine est réalisée pour scinder le solde de trésorerie en une part court terme et une part long terme.

La part court terme, qui reste en trésorerie, est déduite par différence entre la trésorerie de clôture et la part long terme.

La part long terme correspond au solde du poste « flux de trésorerie liés aux activités d'investissement », identifiable grâce au Tableau des Flux de Trésorerie (TFT). Elle est comptabilisée en variation de l'endettement interne long terme.

L'endettement ainsi calculé sert de base de calcul aux frais financiers supportés par les Activités.

Les trésoreries actives et passives ont été compensées dans la présentation du bilan.

4.1.7 Dividendes internes

La détermination des dividendes internes fait l'objet d'une règle de gestion.

Un dividende interne est calculé sur la base du résultat net de chaque activité selon le respect de certains critères (situation nette positive pour les activités relevant de la catégorie « Investissement », ne remettant pas en cause le respect du ratio cible Dette nette/MOP fixé par activité).

Le dividende versé par les Activités régulées ou conventionnées est adapté aux nécessités de leur programme d'investissement, et ne peut excéder le dividende versé par l'EPIC SNCF à l'Etat.

4.1.8 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe à l'égard d'un tiers une obligation qui peut être rattachée directement à l'Activité, qui résulte d'un événement passé et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements externes, engageant SNCF sur son périmètre, puisqu'il existe une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'entreprise doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

✓ Provisions pour risques et litiges

L'entreprise est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations.

Ces litiges sont provisionnés en fonction d'une estimation du risque encouru.

L'évaluation du risque est établie par les juristes de l'entreprise en fonction de la réclamation et du statut de la procédure qu'elle soit contentieuse, judiciaire ou arbitrale.

Jusqu'en 1999 compris, la SNCF était son propre assureur pour la majorité des risques liés à son activité. A compter de 2000, la SNCF a contracté des polices d'assurances au-delà d'un premier niveau de prise en charge par auto assurance.

✓ Provisions pour restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsque le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avant la clôture des comptes. Ce coût correspond essentiellement aux coûts de départ des personnels concernés.

✓ Provisions pour risques liés à l'environnement

L'entreprise comptabilise des provisions pour les risques liés à l'environnement lorsque la réalisation du risque est estimée probable. Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites. Elle comprend notamment une provision pour risque au titre de l'amiante couvrant les actions relatives à l'amiante intentées contre l'entreprise.

Suite à la transposition en droit français de la directive 2004-35 en juillet 2008, relative à la responsabilité environnementale, dite « pollueur / payeur », la SNCF a mis en place un management environnemental dont l'un des objectifs est d'apporter un éclairage sur les impacts liés à son activité, notamment en ce qui

concerne les installations de stockage et de distribution de carburants, les rejets d'eau, les déchets... Les diagnostics réalisés dans ce cadre sont évalués au fur et à mesure de leur réalisation.

Par ailleurs, le décret du gouvernement français du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, entré en vigueur le 1er février 2012, devait être accompagné d'arrêtés d'application. Ces arrêtés ont été publiés fin décembre 2012 pour une date d'application au 1er janvier 2013. Ils définissent les critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux à repérer, le contenu du rapport de repérage des matériaux amiantés ainsi que le contenu de la fiche récapitulative du dossier technique amiante. Un plan d'action a été mis en œuvre visant à la conformité des diagnostics techniques amiante dans le délai prévu par le nouveau décret, soit d'ici à 2021. A ce stade, les travaux complémentaires, qui ont été réalisés n'ont pas engendré de variation significative de la provision pour risques liés à l'environnement.

✓ **Provisions pour contrats déficitaires**

Des provisions sont constituées au titre de contrats pluriannuels lorsque ceux-ci deviennent déficitaires, c'est-à-dire lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus de ces contrats. Les provisions sont évaluées sur la base des coûts inévitables, qui reflètent le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

4.1.9 Avantages du personnel

L'EPIC SNCF assure lui-même certaines prestations au titre des régimes d'avantages du personnel pour le personnel actif et le personnel retraité qui lui sont propres eu égard au régime spécial du personnel sous statut.

Ainsi dans les comptes dissociés de gestion, il convient de distinguer le traitement des avantages au personnel au niveau des Activités / Domaines et au niveau des Fonctions Communes.

Au niveau des Activités / Domaines :

La comptabilisation de ces régimes dans les comptes des Activités / Domaines de l'EPIC SNCF revêt deux formes :

- ✓ Provisions inscrites au bilan des Activités / Domaines au fur et à mesure de l'accumulation des droits à prestation,
- ✓ Charges au titre des cotisations à payer lorsqu'elles sont dues sans comptabilisation de provision, les Activités / Domaines n'étant pas engagées au-delà des cotisations versées.

Dans le premier cas, les avantages au personnel représentent des régimes à prestations définies pour les Activités / Domaines. Il s'agit d'une part d'avantages à long terme (Médailles du Travail, Indemnités de Chômage) qui font l'objet d'évaluations actuarielles et pour lesquels les écarts actuariels sont reconnus immédiatement et totalement en résultat, d'autre part d'avantages postérieurs à l'emploi (Indemnités de Fin de Carrière – antérieurement classées en avantages à long terme) pour lesquels les écarts actuariels seront comptabilisés en capitaux propres.

Dans le deuxième cas, les avantages au personnel s'assimilent à des régimes à cotisations libératoires pour les Activités / Domaines de l'EPIC SNCF et sont constitués principalement des rentes accidents du travail, de l'action sociale, de la cessation progressive d'activité (CPA) et du Compte Epargne Temps (CET) fin d'activité. Pour cette catégorie d'engagements, les Fonctions Communes de l'EPIC SNCF assurent le rôle de centralisateur.

Concernant les rentes accidents du travail et l'action sociale, la méthode est basée sur le calcul de taux de cotisations libératoires refacturées aux Activités / Domaines. Ces taux sont calculés et fixés une fois par an et ne sont pas révisés en cours d'année. Ces principes sont identiques à ceux du droit commun et respectent le principe de base qui est celui de la solidarité et de la mutualisation de tout ou partie des charges.

Concernant la cessation progressive d'activité et le compte épargne temps fin d'activité, seul le résultat d'exploitation est refacturé aux Activités / Domaines, le résultat financier reste dans la caisse CPA / CET. Le coût des services rendus CPA refacturé aux Activités / Domaines est calculé une fois par an. La ventilation par Activités / Domaines de la facturation CPA est recalculée mensuellement suivant l'évolution des agents éligibles à terme à la CPA et des postes pénibles. La refacturation CET fin d'activité aux Activités / Domaines concerne les nouveaux jours déposés dans les compteurs, elle est calculée mensuellement.

L'ensemble des bénéfices ou excédents restent affectés aux Fonctions Communes.

Au niveau des Fonctions Communes :

Ces avantages font l'objet d'évaluations actuarielles et sont enregistrés au bilan des Fonctions Transverses, dans l'entité Protection Sociale. Une méthode unique de reconnaissance des écarts actuariels est appliquée pour les avantages postérieurs à l'emploi (Rentes Accidents du Travail, Action Sociale et Prévoyance Complémentaire CS pour les personnels retraités), la méthode du corridor étant supprimée à compter de 2013. Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global). Pour les avantages à long terme (Cessation Progressive d'Activité, Compte Epargne Temps et les Rentes Accidents du Travail pour les actifs), les écarts actuariels restent comptabilisés dans le résultat financier de la période au cours de laquelle ils sont générés.

4.1.10 Engagements Hors Bilan

L'EPIC SNCF recense la totalité des Engagements Hors Bilan (ci-après EHB) existants dès lors qu'ils sont jugés significatifs ou qu'ils représentent un risque majeur sur la situation financière de l'entreprise. Ils sont affectés aux Activités/Domaines dès lors qu'une affectation directe est possible.

4.2 Compte de résultat

Les charges et produits externes font l'objet d'une imputation comptable directe chaque fois que possible.

Certains coûts communs transverses (coûts des fonctions support, frais financiers...) ou certaines charges non directisables, sont répartis de façon homogène et justifiée entre les Activités/Domaines.

Lorsque des prestations internes sont réalisées au profit d'autres activités, celles-ci sont régies soit par un catalogue de prestations internes et /ou des règles de gestion, soit par des conventions particulières conclues entre les Activités.

L'évaluation et la répartition entre les activités du coût de ces prestations internes sont déterminées par des règles de gestion internes, dont les principes sont donnés ci-après.

4.2.1 Chiffre d'affaires

La prestation de base (activité régulée)

La prestation de base et les tarifs sont définis et publiés dans le Document de Référence du Réseau (DRR), dans le chapitre « services », dans le paragraphe détaillant les prestations fournies par la SNCF. Ce document est disponible sur le site RFF. Une annexe intitulée « Offre de référence de la SNCF » détaille les conditions applicables.

La prestation de base est globale et indivisible. Elle comporte les services suivants :

- la mise à disposition et l'entretien des infrastructures (liste d'équipements accessibles à toutes les entreprises ferroviaires ayant signé une convention d'accès gare avec Gares & Connexions),
- la mise à disposition des prestations nécessaires à l'accueil des voyageurs (accueil général, service d'assistance aux personnes à mobilité réduite, propreté, sûreté, sécurité...),

- la gestion opérationnelle des flux de voyageurs dans la gare,
- la mise à disposition d'informations aux voyageurs, sur la gare (plans, signalétique, horloges...) et sur leur voyage (horaires, numéro et composition des trains, information conjoncturelle...)

Les prestations non ferroviaires : la mise à disposition d'espaces (activités non régulées)

Les produits comptabilisés au titre de la mise à disposition d'espaces sont les loyers perçus suite à la mise à disposition de certains espaces en gare liées au domaine ferroviaire (surfaces occupées par les équipes de surveillance et gardiennage ...).

Les modalités de mise à disposition de locaux par Gares & Connexions aux autres activités SNCF relèvent de la règle de gestion concernant les locations en gare.

La facturation aux locataires couvre les différents cas d'occupation de locaux en gare, à savoir les 168 gares principales et les gares de moindre importance. Pour les premières, les loyers sont différenciés selon le type de zones (zone immobilière et zone « cœur de gare ») et les surfaces occupées par les locataires ; un forfait de charges communes est appliqué en sus de la redevance. Pour les secondes, la facturation est fondée sur un prix de marché immobilier auquel viennent s'ajouter un forfait de charges communes et des frais de gestion.

4.2.2 Charges d'exploitation

Charges directes

- Achats et charges externes (hors énergie)

Les achats et charges externes (hors énergie dont l'achat fait l'objet d'une règle de gestion spécifique) sont directement imputés à l'Activité concernée.

- Charges de personnel directes

Les charges de personnel directes comprennent :

- l'ensemble des rémunérations du personnel de Gares & Connexions (y compris congés payés, RTT, repos compensateurs et remboursements de frais),
- les charges liées à ces rémunérations (cotisations de sécurité sociale, cotisations aux mutuelles...),
- les avantages du personnel (expliqués précédemment au paragraphe 3.1.9)

Le coût direct des agents est imputé à l'Activité à laquelle ils sont rattachés.

Les charges de personnel indirectes sont explicitées dans le paragraphe « Charges réparties ».

- Dotations aux amortissements

L'imputation des charges d'amortissements est directe, en fonction des immobilisations rattachées à l'Activité concernée.

Prestations internes facturées par d'autres Activités/Domaines

- Gardiennage et surveillance

Ces charges correspondent aux prestations de surveillance (sûreté) des zones accessibles au public et aux prestations liées aux ouvertures / fermetures dans les gares. Ces prestations sont réalisées par des prestataires internes (Surveillance Générale SUGE, unités d'intervention rapide UNIR, Poste de Commandement National Sécurité PCNS ou par des sociétés externes de surveillance et de gardiennage).

Concernant les prestations réalisées en interne, une règle de gestion spécifique « Prestation de sécurité » a été définie : les coûts de surveillance générale et d'intervention d'urgence sont refacturés sur

la base d'unités d'œuvre réelles, dont le coût est défini annuellement sur une base budgétaire. Certaines prestations (télésurveillance...) sont facturées mensuellement sur la base d'un forfait annuel.

- Charges de services en gare

Les Activités SNCF Voyages et SNCF Proximités, en raison de leur rôle de Transporteurs Intégrateurs, réalisent une prestation « services de gare » pour le compte de Gares & Connexions. Les services de gare sont constitués de :

- Accueil général
- Centre Opérationnel Escale (COE)
- Assistance Voyageurs Handicapés
- Consignes et objets trouvés
- Service chariots et bagages
- Transmanche

Une règle de gestion « prestations services de gare » prévoit qu'un forfait annuel soit arrêté entre Gares & Connexions et les Transporteurs Intégrateurs sur la base d'un coût complet budgété.

- Loyers internes

La Direction de l'Immobilier (DI) met à disposition de Gares & Connexions des immeubles de bureaux. La DI supporte les charges d'amortissement et de frais financiers des immeubles. En contrepartie, conformément à la règle de gestion définie (« Loyers internes »), elle facture des loyers à un prix de marché. Les loyers comprennent également les charges d'entretien et les honoraires de gestion des bâtiments.

- Autres prestations

Pour son activité, Gares & Connexions peut faire appel à des centres d'expertise internes, par exemple pour le développement et l'exploitation de ses systèmes d'information, pour l'utilisation de services télécoms... Le principe général est une facturation de ces prestations au coût complet.

- Frais financiers

Les frais financiers sont composés des frais financiers court terme (basés sur la trésorerie de l'activité) et long terme (basés sur l'endettement long terme de l'Activité), conformément aux assiettes d'endettement et de trésorerie calculées en 3.1.6.

Le taux de charges financières court terme correspond à la moyenne mensuelle du taux Eonia auquel on ajoute une marge de 0,50%.

Charges réparties

- Cotisations sociales sur Facilités de Circulation (FC)

Une convention, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, a été négociée entre la SNCF et l'ACOSS afin de valoriser l'avantage en nature résultant de l'utilisation des facilités de circulation par les agents, ex agents et leurs ayants droit. La valorisation de cet avantage en nature se traduit par une hausse de l'assiette de cotisations sociales. Ces cotisations sociales sont ventilées par Activités/Domaines sur la base des ED (abonnement mensuel et régularisation au trimestre).

- Autres charges de personnel réparties

Les charges comptabilisées au titre des cotisations définies sont comprises dans les charges de personnel.

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées dans les charges de personnel et dans le résultat financier.

Ces autres charges sont présentées en 3.1.9.

- Frais de structure de l'EPIC et du Groupe SNCF

Les frais de structure de l'EPIC et du Groupe SNCF font l'objet d'une refacturation via des redevances spécifiques, conformément à la règle de gestion définie :

- Redevance d'Entreprise : Les frais centraux EPIC font l'objet d'une facturation vers l'ensemble des Activités/Domaines sur la base du chiffre d'affaires externe EPIC tel que prévu lors de l'exercice budgétaire. Les taux de la Redevance d'Entreprise ont été fixés par la Direction Financière du Groupe sur la base d'une trajectoire pluriannuelle visant à diminuer les charges de structure.
- Redevance Groupe : Les frais centraux du groupe font l'objet d'une facturation vers l'ensemble des Activités/Domaines sur la base du chiffre d'affaires externe au Groupe tel que prévu lors de l'exercice budgétaire annuel.

Aucune régularisation n'est effectuée en fin d'année pour tenir compte d'éventuels écarts existants entre les frais centraux prévisionnels et les frais centraux réels.

- Impôts et taxes

Les charges comptabilisées au titre des impôts et taxes comprennent :

- les prélèvements « fiscaux » telles que l'Organic, la contribution économique territoriale, la taxe pour frais de chambre de commerce et d'industrie, les taxes sur biens immobiliers (taxes foncières, taxe sur les bureaux en Ile-de-France...), la taxe sur les véhicules de société... Ces charges relèvent de la règle de gestion « impôts, taxes et versements assimilés ». Le principe directeur de cette règle est la répartition exhaustive des coûts des Activités & Domaines au regard de leur rôle de « propriétaire » d'actifs ou de la nature de leur activité économique.
- et les Frais Annexes de Personnel (FAP) qui regroupent les impôts assis sur les salaires ainsi que les prestations portées par la fonction RH pour l'Activité Gares & Connexions (cette deuxième catégorie « FAP autres » est comptabilisée dans les charges de personnel). Ces frais sont facturés par le domaine RH de l'EPIC SNCF selon les modalités suivantes définies dans la règle de gestion « Frais Annexes de Personnel » : calcul annuel d'un taux de cotisation FAP déterminé sur une base budgétaire et application de ce taux à la masse salariale imposable de l'Activité. Aucune régularisation n'est effectuée en fin d'année sur le réel.

- L'impôt sur les Sociétés interne

L'impôt sur les sociétés interne est calculé sur la base du résultat fiscal de l'Activité auquel est appliqué le taux d'IS en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Conformément à la règle de gestion, l'impôt sur les sociétés interne appliqué aux Activités régulées ou conventionnées ne pourra pas excéder l'impôt payé par l'EPIC SNCF à l'état, hors TREF.

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a instauré un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE). Le CICE est imputé sur l'IS dû par l'Activité au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt ont été versées. A défaut d'imputation, la créance fiscale non imputée sera remboursée à l'expiration d'une période de 3 années suivant celle au titre de laquelle le crédit a été constaté.

Considérant que le CICE vise à financer des dépenses en faveur de la compétitivité et que ses modalités de calcul et de paiement ne répondent pas à la définition d'un impôt sur les sociétés suivant IAS 12, il a été analysé en substance comme une subvention publique dans le champ d'application d'IAS 20. Le CICE est ainsi comptabilisé dans le poste « Autres produits et charges opérationnelles » du compte de résultat.

5- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN AU 31/12/2013

4.1 Immobilisations incorporelles

En M€	31/12/2012	Acquisitions	Mise en service	Dotations aux amortissements et dépréciations	Cessions / radiations	Reprises de provisions	Transferts internes	31/12/2013
Immobilisations incorporelles - Valeurs brutes	9	0	5	0	0	0	0	14
Immobilisations incorporelles - Encours	5	3	-3	0	0	0	-1	4
Immobilisations incorporelles - Amortissements	-7	0	0	-2	0	0	0	-9
Immobilisations incorporelles - Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	7	3	1	-2	0	0	-1	9

Au 31/12/2013, la valeur brute globale du poste « immobilisations incorporelles » est de 18 M€ diminuée des amortissements / dépréciations pour 9 M€, soit un montant net de 9 M€.

Les mouvements intervenus sur les actifs incorporels au cours de la période concernent principalement des nouveaux projets en-cours (projets informatiques et logiciels).

4.2 Immobilisations corporelles

En M€	31/12/2012	Acquisitions	Mise en Service	Dotations aux amortissements et dépréciations	Cessions / radiations	Reprises de provisions	Transferts internes	Changement de méthode	Juste valeur	31/12/2013
Terrains	154	0	0	0	0	0	0	0	0	154
Aménagements des terrains	195	0	28	0	0	0	5	0	0	228
Constructions et agencements	3 592	0	123	0	-9	0	-1	0	0	3 705
Installations techniques, matériel et outillage	551	0	38	0	-23	0	6	0	0	571
Autres immobilisations corporelles	141	0	19	0	0	0	5	0	0	165
Immobilisations en cours	242	258	-210	0	0	0	18	0	0	309
Installations fixes- valeur brute	4 875	258	-1	0	-33	0	33	0	0	5 131
Aménagement des terrains	-59	0	0	-11	0	0	-2	0	0	-72
Constructions et agencements	-1 794	0	0	-139	8	0	0	0	0	-1 924
Installations techniques, matériel et outillage	-267	0	0	-33	23	0	-1	0	0	-277
Autres immo corporelles	-54	0	0	-11	0	0	-2	0	0	-67
Provision dépréciation immos fixes	-3	0	0	-1	0	1	0	0	0	-2
Installations fixes- amortissements et dépréciations	-2 176	0	0	-195	32	1	-5	0	0	-2 342
Subventions-Valeur brute	-1 710	-114	0	0	3	0	-1	0	0	-1 822
Subventions- Amortissements	687	0	0	0	-2	69	0	0	0	754
Installations fixes- subventions	-1 023	-114	0	0	1	69	-1	0	0	-1 068
Installations fixes	1 676	143	-1	-195	0	70	27	0	0	1 721

Au 31/12/2013, la valeur brute globale du poste « immobilisations corporelles » est de 5 131 M€ diminuée des amortissements / dépréciations pour 2 342 M€, soit un montant net de 2 789 M€.

Analyse de la valeur brute

La valeur brute globale des immobilisations corporelles s'élève à 5 131 M€ au 31/12/2013 contre 4 875 M€ au 31/12/2012, soit une variation de + 256 M€.

Les **investissements** installations fixes représentent un montant de 258 M€ dont :

- 253 M€ de production immobilisée
- 7 M€ d'acquisitions directes
- - 2 M€ de radiation/abandon de projets

Les principaux projets d'investissements (production immobilisée de 253 M€) de la période correspondent à des travaux de rénovation de gares existantes (essentiellement des PEM) :

- J76714 « PEM de Montpellier Saint Roch » : 19 M€
- J93718 « DDGT PEM de Pompadour » : 8 M€
- J78920 « PEM de Toulon » : 7 M€
- J73895 « PEM de Cannes » : 6 M€
- J78171 « PEM de Besançon Viotte » : 5 M€
- J82509 « Siège de Lille Flandres » : 5 M€
- J27391 « PEM de Versailles Chantiers » : 3 M€
- J80167 « PEM de Paris Austerlitz Cour de Seine » : 3 M€

Les acquisitions directes d'un montant de 7 M€ concernent essentiellement des achats de terrains, bâtiments, mobilier de gares, mobilier et outillages.

Les **cessions radiations** s'élèvent à – 33 M€ et sont constituées des éléments suivants :

- cessions immobilières
- renouvellements des composants

Les **transferts internes** d'un montant de 33 M€ correspondent sont constitués par :

- Transferts d'activités des ABE au 01 janvier 2013 pour +5 M€
- Acquisitions/ Cessions internes pour + 27 M€ essentiellement en provenance de TN pour + 19 M€ et en provenance de TER pour 5 M€.

Les **misés en service** des immobilisations corporelles de l'exercice 2013 s'élèvent à 209 M€ et concernent :

- les terrains et aménagements pour 28 M€ :
 - J78920 « PEM de Toulon » : 4 M€
 - J86870 « Square Narvik à Marseille Saint Charles » : 4 M€
 - J78171 « PEM de Besançon Viotte » : 2 M€
- les constructions et agencements pour 123 M€ :
 - J76714 « PEM de Montpellier Saint Roch » : 23 M€
 - J78920 « PEM de Toulon » : 10 M€
 - J70178 et J64760 « RER B » : 7 M€
 - J80398 « Création de coques commerciales dans la gare de Bordeaux » : 4 M€
 - J54097 « Restructuration de la gare d'Amiens » : 4 M€
 - J73583 « Création entrée TRAM (aile ouest du BV) en gare de Tours » : 3 M€
 - J79322 « Aménagement des locaux COG & UO Escalier en gare de Paris Nord » : 3 M€
 - J73888 « Remplacement de la toiture du BV de Lyon Perrache » : 3 M€
- les installations techniques pour 38 M€ :
 - J76714 « Interphonie et téléaffichage du PEM de Montpellier Saint Roch » : 2 M€
 - J83750 « Déploiement de la vidéo protection dans la gare de Paris Montparnasse » : 2 M€
 - J64846 « Déploiement de la vidéo protection dans la gare de Toulouse Matabiau » : 2 M€
 - J70178 « Mise en place d'écrans TFT dans les gares de la ligne B du RER » : 2 M€
- les autres immobilisations pour 19 M€

Analyse des amortissements et dépréciations

Les amortissements et provisions cumulés s'élèvent à 2 342 M€ au 31/12/2013 contre 2 176 M€ au 31/12/2012, soit une variation nette de + 166 M€ dont :

- dotations aux amortissements et aux provisions de la période des immobilisations en service pour + 195 M€
- reprises au titre des sorties d'actifs pour – 33 M€ essentiellement installations techniques, matériels et outillages suite à la mise en place des inventaires ayant conduit à des radiations massives d'actifs dont l'existence et le maintien au patrimoine ne peuvent pas être justifiés
- variations liées aux transferts inter-divisions pour + 5 M€ (essentiellement en provenance de la DI, l'Infra, Transilien et TER)

Analyse des Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au bilan puis reprises au rythme de la durée des amortissements des actifs financés.

Au 31/12/2013, le montant net des subventions est de 1 068 M€ contre 1 023 M€ à la clôture précédente. La variation nette des subventions d'investissement est de + 45 M€ ; elle se décompose comme suit :

- augmentation correspondant aux appels de fonds réalisés sur l'exercice pour + 114 M€
- baisse de - 69 M€ au titre de la quote-part des subventions reprise au résultat au même rythme que la durée d'amortissement des actifs financés
- diminution pour - 1 M€ du fait d'actifs cédés / mis au rebut
- transferts inter-divisions pour - 6 M€ correspondant principalement aux actifs transférés au profit de Transilien pour - 3 M€ et de TER pour - 3 M€
- acquisitions/cessions internes de subventions + 6 M€

Le montant des subventions mises en service sur l'exercice s'élève à + 56 M€ dont les plus significatives sont (> 2 M€) sont :

- J76724 « PEM de Montpellier Saint Roch » : 16 M€
- J78920 « PEM de Toulon » : 12 M€
- J54097 « PEM d'Amiens » : 4 M€
- J71354 « Mise à quai voie K gare de Lyon Part Dieu » : 3 M€
- J86870 « Square Narvik à Marseille Saint Charles » : 3 M€

Les augmentations de subventions de 123 M€ sont composées d'appels de fonds à hauteur de 114 M€ et de subventions associées aux acquisitions internes pour 8 M€.

Les subventions appelées sur l'exercice pour + 114 M€ correspondent principalement aux projets suivants :

- J76714 « PEM de Montpellier Saint Roch » : 13 M€
- J93718 « DDGT PEM de Pompadour » : 8 M€
- J92233 « DDGT Projets Gares » : 5 M€
- J78171 « PEM de Besançon Viotte » : 4 M€
- J78920 « PEM de Toulon » : 4 M€

4.3 Autres immobilisations financières

Aucun mouvement n'est intervenu au cours de la période.

4.4 Titres de participation

Néant.

4.5 Créances d'exploitation

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Créances clients et comptes rattachés	65	61	4
Créances sur l'état et les collectivités	88	48	40
Autres créances d'exploitation	7	8	0
Autres créances	96	56	40
Créances d'exploitation	161	117	44

- **Clients et comptes rattachés**

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Clients et comptes rattachés - valeur brute	66	62	4
Clients et comptes rattachés - dépréciation	-1	-1	0
Créances clients et comptes rattachés	65	61	4

A la clôture annuelle 2013, le poste « clients et comptes rattachés » s'élève à 65 M€ contre 61 M€ à fin 2012, soit une hausse globale de + 4 M€.

Cette augmentation est liée à l'évolution de l'activité.

- **Créances Etat et Collectivités et autres créances**

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Etat et collectivité publiques - subventions	45	24	21
Etat et collectivité publiques - hors subventions	3	0	3
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	41	25	16
Créances sur l'état et les collectivités	88	48	40
Créances sur cessions d'immobilisations	7	7	0
Charges constatées d'avance	0	1	-1
Autres créances d'exploitation	7	8	0
Autres créances	96	56	40

Les créances sur « Etat et collectivités » passent de 48 M€ au 31/12/2012 à 88 M€ au 31/12/2013, soit une hausse nette de + 40 M€.

Cette augmentation s'explique par :

- un allongement des délais de recouvrement des créances liées aux subventions et à l'augmentation des appels émis dans l'année,
- la créance liée au CICE,
- aux créances relatives à la TVA.

4.6 Stocks et en cours

Néant

4.7 Capitaux propres

En M€	31/12/2012	Affectation résultat N-1	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Autres	31/12/2013
Capital	972	0	0	0	-29	943
Report à nouveau	54	18	0	-7	0	65
Reserves	-52	6	0	0	0	-46
Résultat	23	-23	100	0	0	100
Capitaux propres	998	0	100	-7	-29	1 062

Le résultat annuel 2012 de + 23 M€ a été affecté en report à nouveau à hauteur de + 18 M€ et en réserves IFRS à hauteur de + 6 M€.

La hausse de + 64 M€ des capitaux propres sur l'exercice 2013 s'explique par :

- le transfert de la situation nette interne des ABE pour - 29 M€,
- la distribution d'un dividende d'un montant de - 7 M€,
- un résultat net à fin décembre 2013 d'un montant de + 100 M€.

4.8 Provisions

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Risque environnement	-17	-16	-1
Litiges contractuels	-2	-5	3
Provisions non courantes	-19	-21	2

Au 31/12/2013, les provisions s'élèvent à 19 M€ contre 21 M€ à fin 2012.

Les provisions servent principalement à couvrir les risques environnementaux.

4.9 Trésorerie et équivalent trésorerie

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Trésorerie & équivalent trésorerie - actif	450	473	-23
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	458	458	0
Total trésorerie	-8	15	-23

La variation de la trésorerie entre le 31/12/2013 et le 31/12/2012 est de - 23 M€ et se décompose en :

- flux opérationnels → + 270 M€,
- flux d'investissements → - 152 M€,
- flux de trésorerie → - 141 M€ liés aux activités de financement correspondant essentiellement à la diminution des dettes financières long terme pour - 115 M€.

4.10 Dettes long terme

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Endettement interne	506	621	-115
Dettes long terme	506	621	-115

L'endettement interne long terme s'élève à 506 M€ à fin décembre 2013 contre 621 M€ au 31/12/2012, soit une diminution nette de – 115 M€.

4.11 Engagements envers le personnel

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Retraite	1	1	0
Médailles du travail	1	1	1
Autres avantages au personnel	1	1	0
Engagements envers le personnel	3	2	1

Aucun événement significatif n'a été constaté au cours de l'exercice 2013.

4.12 Dettes d'exploitation

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Dettes fournisseurs d'exploitation	123	124	-1
Dettes fournisseurs d'immobilisations	102	5	97
Dettes fournisseurs	225	129	96
Dettes vis-à-vis du personnel et des organismes sociaux	23	12	12
Etat et collectivités publiques	10	11	0
Taxe sur le chiffre d'affaires	15	13	2
Dettes fiscales et sociales	49	36	14
Autres dettes d'exploitation	18	8	10
Dettes d'exploitation	293	173	120

- **Dettes fournisseurs**

Le poste « fournisseurs et comptes rattachés » présente un solde global de 225 M€ la clôture annuelle 2013 contre 129 M€ au 31/12/2012, soit une hausse nette de + 96 M€.

La hausse des dettes fournisseurs est due principalement à :

- au transfert des dettes fournisseurs de l'activité ABE au 1^{er} janvier 2013 pour + 49 M€,
- à l'augmentation de l'activité et des investissements pour + 47 M€.

- **Dettes fiscales et sociales**

Les « dettes sociales » ont connu une hausse de + 12 M€ sur l'exercice 2013. Cette variation correspond principalement à l'augmentation des provisions congés payés et primes de fin d'année suite au transfert du personnel ABE chez Gares & Connexions au 01/01/2013.

- **Autres dettes**

Le poste « autres dettes d'exploitation » s'établit à 18 M€ au 31/12/2013 contre 8 M€ au 31/12/2012, soit une hausse nette de + 10 M€.

5- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2013

5.1 Chiffre d'affaires

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Travaux, entretien, maintenance et nettoyage	42	32	9
Prestations d'escale	634	580	54
Prestations de main d'œuvre	2	2	0
Patrimoine	470	320	150
Autres produits	6	8	-2
Chiffre d'affaires	1 154	943	211

A fin décembre 2013, le chiffre d'affaires de l'Activité Gares & Connexions s'établit à 1 154 M€ contre 943 M€ à fin décembre 2012, soit une augmentation de +211 M€ qui s'analyse comme suit :

- effet périmètre EBSE suite à l'intégration des ABE qui se traduit par un CA supplémentaire de + 134 M€,
- évolution de la prestation de base pour + 64 M€,
- produits du patrimoine pour + 20 M€,
- évolution du périmètre de Convention de Services en Gares (CSG) pour + 9 M€.

5.2 Charges de personnel

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Rémunérations et charges	-175	-86	-89
Provision pour congés payés	-1	-1	-1
Coût des départs anticipés	-1	-1	0
Mise à disposition de personnel et transferts	-9	-8	-1
Personnel production immobilisée	21	10	10
Frais annexes de personnel	-1	-2	1
Charges de personnel	-166	-87	-80

Les charges de personnel de la période s'élèvent à 166 M€ fin 2013 contre 87 M€ au 31/12/2012, soit une hausse de + 80 M€ (+ 91,8%) qui s'explique essentiellement le transfert des ABE de l'Infra au sein de Gares & Connexions (effet périmètre) pour + 79 M€.

Les effectifs moyens disponibles (EM) sont passés de 1 170 au 31/12/2012 à 2 687 au 31/12/2013.

5.3 Achats et charges externes

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Achats de matières et fournitures	-39	-24	-16
Péages	1	0	1
Charges de commission et de distribution	-7	-6	-1
Moyens de transports et de traction	-5	-7	2
Travaux, entretien, maintenance et nettoyage	-123	-103	-20
Patrimoine	-283	-219	-63
Location de matériels et engins	-3	-1	-2
Prestations d'escalade	-228	-217	-11
Autres prestations de main d'œuvre	-24	-26	2
Autres charges	-199	-185	-14
Redevance d'entreprise	-8	0	-8
Production immobilisée charges externes	213	154	60
Achats et charges externes	-704	-634	-70

Les achats et charges externes (ACE) de la Branche Gares & Connexions sont d'un montant de 704 M€ à la clôture contre 634 M€ à fin décembre 2012, soit une hausse de + 70 M€ qui s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- effet de l'intégration des ABE pour + 55 M€,
- Hausse des services en gares pour + 11 M€.

Les ACE comprennent les prestations rendues à Gares&Connexions par les autres branches de la SNCF.

5.4 Impôts et taxes

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
CFE, CVAE et IFR	-21	-22	1
Autres impôts et taxes	-30	-24	-7
Impôts et taxes	-51	-45	-6

Ce poste, d'un montant de 51 M€ au 31/12/2013 (contre 45 M€ à fin décembre 2012), correspond aux éléments suivants :

- CVAE (ex TP) pour – 21 M€
- taxes foncières pour – 22 M€
- autres impôts et taxes pour – 8 M€

5.5 Autres produits et charges

Les autres charges et produits opérationnels s'élèvent à 4 M€ au 31/12/2013 et intègrent principalement le CICE pour 3 M€ et des reprises de provisions ou des indemnités perçues.

5.6 Marge opérationnelle

Compte tenu des éléments de MOP évoqués ci-avant, la marge opérationnelle s'élève à 237 M€ au 31/12/2013 contre 177 M€ au 31/12/2012, soit une hausse de + 60 M€.

5.7 Dotations aux amortissements

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Amortissements	-196	-189	-7
Quote-Part de subventions	70	69	1
Dotations aux amortissements	-126	-121	-6

Au 31/12/2013, le montant net des dotations aux amortissements est de 126 M€ (contre 121 M€ au 31/12/2012) ; il se décompose comme suit :

- dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles pour – 2 M€
- dotations aux amortissements des immobilisations corporelles pour – 194 M€ (dont – 3 M€ au titre des dotations exceptionnelles, renouvellements des composants et des inventaires physiques)
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat pour + 70 M€

Entre décembre 2012 et décembre 2013, l'augmentation constatée de + 6 M€ est principalement liée aux mises en service réalisées en 2013 pour un montant total de + 210 M€.

5.8 Dotations aux provisions

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Pertes de valeur - dotations	-1	-2	1
Pertes de valeur - reprises	1	3	-2
Dépréciations d'immobilisations et pertes de valeur	1	1	0

Aucun événement significatif n'a été constaté au cours de l'exercice 2013.

5.9 Résultat de cession d'actifs

Le résultat des cessions d'actifs est lié à des opérations de remboursements de terrains pour la réalisation de travaux en gares.

5.10 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est de 119 M€ au 31/12/2013 contre 58 M€ à fin 2012, soit une hausse de + 61 M€ entre les deux clôtures annuelles, essentiellement liée à l'évolution du chiffre d'affaires atténuée des hausses de charges de personnel et des ACE.

5.11 Résultat financier

En M€	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Cout de l'endettement financier externe	1	1	0
Cout de l'endettement financier interne	-20	-23	3
Résultat Financier	-19	-23	3

A fin décembre 2013, le résultat financier est déficitaire de – 19 M€ (contre – 23 M€ à la clôture annuelle précédente).

La baisse de – 4 M€ entre décembre 2013 et décembre 2012 s'explique principalement par la réduction de l'endettement LT à hauteur de – 115 M€.

5.12 Impôts sur les sociétés

En application de la règle de plafonnement sur l'IS interne, aucune charge a été constatée sur ce poste au titre de l'exercice 2013.

5.13 Résultat net

Pour l'ensemble de la période, le résultat net de l'Activité Gares & Connexions s'élève à + 100 M€, contre + 23 M€ à fin décembre 2012.

6 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les EHB déclarés par l'Activité Gares & Connexions au 31/12/2013 sont les suivants :

▪ Engagements donnés:

En K€	31/12/2013			31/12/2012	
	Montant des engagements par période			Engagement total	Engagement total
	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans		
Plan Prévisionnel d'Investissement restant à exécuter sur autres immobilisations (hors IFRIC12)	215	661	105	981	733
Promesses de ventes - biens immobiliers (donnés)	3	0	0	3	3
Engagement de prévoyance et assimilés CRC	0	0	0	0	1
Engagements liés aux activités opérationnelles (donnés)	218	661	105	984	736
TOTAL EHB DONNES	218	661	105	984	736

Au 31/12/2013, les EHB donnés, d'un montant de 984 M€, sont essentiellement composés des deux éléments suivants :

- projets d'investissements pour 981 M€ :
- promesse de vente de parcelles de terrains situés à Lille pour 3 M€

▪ Engagements reçus :

En K€	31/12/2013			31/12/2012	
	Montant des engagements par période			Engagement total	Engagement total
	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans		
Subventions d'investissements à recevoir des autorités organisatrices - autres immobilisations (reçus)	111	299	49	459	339
Garanties financières reçues de tiers	7	0	0	7	5
Location simple immobilier (reçus)	61	205	467	732	853
Promesses de ventes - biens immobiliers (reçus)	3	0	0	3	3
Engagements liés aux activités opérationnelles (reçus)	181	504	515	1 200	1 199
TOTAL EHB RECUS	181	504	515	1 200	1 199

Fin 2013, les EHB reçus de 1 200 M€ se déclinent de la manière suivante :

- contrats de locations pour 732 M€,
- subventions restant à recevoir pour 459 M€,
- cautions et garanties bancaires pour 7 M€,
- promesse de vente de parcelles de terrains situés à Lille pour 3 M€